



Commune de
SAINT LAURENT
EN ROYANS

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2026

▪ **PRÉSENTS :**

- M. BELLIER-BENISTAND Eric, M. BRUN Olivier, Mme ECHEVET Peggy, Mme FILET-COCHE Nancy, Mme GUILLIER Céline, Mme HUGONIN Manon, M. LEBERT Eloi, M. PARQUE Yannick, Mme PELIZZARI Emilie, M. SAVIGNON Florent, M. TESTOUD Loïc, Mme THOMAS Sabrina, M. ZUNCO Thierry

▪ **ABSENTS :** Mme DREVARD Déborah

▪ **POUVOIRS :** Mme THOMAS Liliane donne pouvoir à M. LEBERT Eloi

▪ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme PELIZZARI Emilie

👉 **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT**

Le procès-verbal de la séance du 24/06/2026 est :

☐ approuvé à l'unanimité

☒ approuvé avec :

- Les observations suivantes :

M. LEBERT demande que certains passages du procès-verbal soient relus et reformulés lorsqu'ils peuvent présenter un manque de clarté ou rendre la compréhension des échanges difficile. Il propose de relever les passages concernés afin qu'ils puissent être corrigés avant la publication du procès-verbal.

Concernant les travaux de la nouvelle école, M. LEBERT demande des précisions sur les propos tenus par M. BELLIER-BENISTAND, notamment sur l'affirmation selon laquelle « rien n'est prévu » pour prendre en compte les effets du changement climatique. Il rappelle qu'une simulation thermique du bâtiment a été réalisée et estime qu'il serait intéressant que les membres du conseil municipal puissent prendre connaissance de ce document. Il propose également qu'un relevé des températures soit effectué dans le bâtiment, une

fois celui-ci en fonctionnement, afin de pouvoir comparer les températures réellement constatées avec les résultats issus de la simulation thermique.

M. BELLIER-BENISTAND précise le sens de son intervention. Il indique que, de son point de vue, certaines adaptations sont plus difficiles à réaliser une fois le bâtiment achevé et que de petits aménagements réalisés pendant la phase de travaux pourraient permettre de faciliter de futures évolutions. Il précise que certains points ont d'ailleurs été réexaminés afin de préserver, lorsque cela était encore possible, des possibilités d'évolution du bâtiment, tout en reconnaissant qu'à ce stade d'avancement du chantier, les possibilités de modification sont désormais limitées.

- 2 abstentions : M. LEBERT Eloi et Mme THOMAS Liliane

🔗 **ORDRE DU JOUR**

1. Transfert comptable de voirie - CCRV
2. Convention financière 2026 – ACCR 5^{ème} saison
3. Encaissement d'un chèque de EDF

🔗 **DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1 / Transfert comptable de voirie

Madame le Maire expose les faits suivants :

« Par délibération du 12 décembre 2023, la Communauté de Communes Royans-Vercors a modifié l'intérêt communautaire de sa compétence relative à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie. Cette modification est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et a eu pour conséquence de restituer aux communes membres la gestion de leurs voiries communales, à l'exception des voiries situées dans les zones d'activités communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, cette restitution de compétence implique également la restitution des biens qui avaient été mis à disposition de la Communauté de Communes lors du transfert initial de la compétence. Les biens concernés sont réintégrés dans le patrimoine de chaque commune pour leur valeur nette comptable arrêtée au 31 décembre 2025.

Cette opération constitue une régularisation comptable obligatoire. Elle ne génère aucune dépense ni recette nouvelle pour la commune et n'a pas d'incidence financière sur son budget. Elle permet uniquement de retranscrire dans les comptes de la collectivité la propriété des biens désormais rattachés à la compétence communale.

Les biens concernés, détaillés dans l'état annexé à la délibération, sont repris en l'état au jour de la restitution de la compétence. Les écritures correspondantes seront réalisées par opérations d'ordre non budgétaires entre les comptes de la Communauté de Communes et ceux de la commune, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Afin de permettre cette retranscription comptable, le Conseil municipal est invité à approuver la répartition des biens correspondant au réseau de voirie communal, à valider leur réintégration dans le patrimoine de la commune et à autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette opération. »

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation comptable, sans incidence budgétaire. Cette opération consiste à procéder à la régularisation de l'inventaire des travaux réalisés sur la voirie communale entre 2011 et 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les éléments de répartition des biens relatifs à la restitution des réseaux de voirie de la commune ;
- **Approuve** la retranscription comptable de la restitution des biens composant la voirie communale de la commune ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

2/ Convention financière 2026 – ACCR 5^{ème} saison

Madame le Maire expose les faits suivants :

« L'association culturelle dont une partie des manifestations se déroulent sur Saint Laurent en Royans (accueil en résidence d'artistes, festival, spectacles...) sollicite la commune pour sa programmation 2026.

Pour organiser ses manifestations l'association sollicite la commune sur divers plans :

- o *Financier : 2 500 €*
- o *Technique : l'appui des services techniques,*
- o *Logistique : mise à disposition du gîte ponctuellement pour recevoir les artistes en résidence. »*

Madame le Maire précise que la nouvelle équipe municipale n'ayant pas encore eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'association depuis le début du mandat, il est proposé de reconduire, dans l'attente, les dispositions appliquées jusqu'à présent. Une rencontre avec l'association sera organisée à la rentrée afin d'échanger sur la poursuite de ce fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention culturelle à intervenir entre l'association et la commune.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

3/ Encaissement d'un chèque de EDF

Madame le Maire explique au conseil qu'un chèque de EDF d'un montant de 304,07€ a été expédié à la mairie pour remboursement de deux trop perçus. Elle précise que pour encaisser ce chèque le conseil municipal doit lui donner son accord. Elle demande si le conseil accepte que ce point soit traité dans la foulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du montant du chèque de 304,07€ ;
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à l'encaissement dudit chèque ;
- **Autorise** Madame le Maire à émettre le titre correspondant ;

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

POINTS INFO

- Concernant le centenaire de Mme LABARIAS : Mme LABARIAS a célébré son 100^e anniversaire au mois de juillet. À cette occasion, Madame la Maire, Mmes ECHEVET et THOMAS Sabrina lui ont remis, au nom de la commune, une plante accompagnée d'une carte. Ses enfants ont adressé leurs remerciements à la municipalité.
- Concernant la CCRV : Les webinaires proposés par la Communauté de communes Royans-Vercors sont désormais terminés et restent accessibles en replay. Les élus souhaitant participer aux différentes commissions sont invités à finaliser leur inscription au moyen du lien transmis par la CCRV.
- Concernant les forums des associations : Le forum des associations se tiendra le 29 août à Saint-Jean-en-Royans, puis la semaine suivante à La Chapelle-en-Vercors.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Le projet de locaux destinés aux médecins

M. LEBERT revient sur un article du « Petit Journal » indiquant que le projet se réoriente vers la réalisation d'un bâtiment situé le long des HLM et porté par DAH. Il souhaite connaître l'état d'avancement des discussions ainsi que le calendrier envisagé pour la réalisation de ce projet.

Madame le Maire indique avoir rencontré à nouveau M. COPPEL, représentant de DAH, afin d'échanger sur ce projet. Une solution permettant éventuellement sa réalisation sans incidence financière pour la commune est actuellement à l'étude. Des éléments complémentaires devraient être disponibles début septembre et seront présentés lorsque l'étude aura abouti.

Concernant le calendrier, elle précise que, si la commune est en mesure de donner son accord en septembre, le projet pourrait ensuite entrer rapidement dans sa phase opérationnelle.

M. LEBERT rappelle qu'il avait été indiqué que les médecins avaient rédigé un courrier présentant leurs besoins et leur situation à DAH.

Madame le Maire précise que les médecins n'ont pas eu d'échange direct avec DAH. La commune leur avait demandé de formaliser par écrit leurs besoins et leur projet, ne disposant pas d'éléments précis sur les échanges intervenus avec la municipalité précédente. Ce courrier a ensuite été transmis à DAH par la commune. L'architecte travaillant avec DAH étant celui qui avait réalisé l'étude lors du précédent mandat, il dispose déjà des éléments techniques du dossier.

M. LEBERT demande qui serait amené à louer les futurs locaux aux médecins et si DAH pourrait assurer ce rôle.

Madame le Maire indique que DAH ne souhaite désormais plus assurer directement la location aux médecins, compte tenu notamment des incertitudes liées à la durée de leur occupation des locaux. Elle précise qu'une proposition de montage a été présentée par M. COPPEL mais que l'étude financière est toujours en cours. Des informations plus précises pourront être communiquées lorsque les résultats de cette étude seront connus.

M. LEBERT demande si la municipalité envisage un soutien financier afin de favoriser le maintien des médecins à Saint-Laurent-en-Royans et si ces derniers sont disposés à participer financièrement au projet.

Madame le Maire répond que le maintien des médecins sur la commune constitue un enjeu primordial pour la municipalité. Les médecins ne souhaitent pas acquérir les locaux, l'investissement étant trop important pour eux, mais restent disposés à les louer.

2/ Le projet Centre-Bourg

M. LEBERT demande où en est le projet Centre-Bourg, qui n'a pas été évoqué dans le dernier « Petit Journal », et souhaite connaître les intentions de la municipalité concernant sa poursuite.

Madame le Maire indique que la nouvelle équipe municipale ne s'est pas encore saisie de ce dossier, ayant prioritairement travaillé sur les dossiers importants déjà en cours.

En sa qualité de présidente de la Communauté de communes Royans-Vercors, elle précise par ailleurs que la mise à jour du CRTE est actuellement engagée par la CCRV. Certains projets pourraient être abandonnés et de nouveaux projets émerger à la suite des élections municipales. La CCRV souhaite également permettre aux communes de bénéficier d'un appui en ingénierie, notamment pour accompagner les petites communes ou celles rencontrant des difficultés dans l'identification et le montage des demandes de subventions.

3/ Les effectifs scolaires et l'organisation du périscolaire

M. LEBERT demande quels seront les effectifs scolaires à la rentrée et si des évolutions sont prévues dans l'organisation du service périscolaire.

Mme HUGONIN indique que les effectifs prévisionnels sont les suivants :

- École maternelle : 49 élèves, répartis en 12 petites sections, 19 moyennes sections et 18 grandes sections ;
- École élémentaire : 46 élèves, répartis en 7 CP, 12 CE1, 10 CE2, 7 CM1 et 10 CM2.

Elle précise qu'aucun changement particulier n'est prévu dans l'organisation du périscolaire. Un contrat arrivant à son terme à la fin du mois d'août, un recrutement devra toutefois être effectué afin d'assurer son remplacement.

4/ La réunion du 24 juin et le mouvement de grève du 2 juillet

M. LEBERT revient sur la réunion organisée le 24 juin avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les agents du périscolaire. Il souhaite connaître l'objet de cette réunion et les raisons ayant conduit au mouvement de grève des agents le 2 juillet. Il demande également si ce type de mouvement est fréquent.

Madame le Maire indique que les mouvements de grève sont rares, même si la commune en a déjà connu.

Mme GUILLIER précise que le compte rendu de cette réunion est toujours attendu. Elle indique que le mouvement de grève traduisait un mécontentement collectif des agents et des enseignants face à l'attitude de certains parents.

Mme HUGONIN explique que la réunion du 24 juin avait notamment pour objectif de clarifier différentes informations diffusées à la suite des conseils d'école, certaines ayant été mal retransmises et ayant donné lieu à des rumeurs.

M. LEBERT demande s'il est possible de communiquer les comptes rendus des conseils d'école.

Mme HUGONIN précise que le compte rendu du conseil d'école élémentaire est affiché et que celui de l'école maternelle est adressé à l'ensemble des parents.

M. LEBERT s'interroge sur l'origine des difficultés de transmission de l'information alors que les conseils d'école et les représentants des parents d'élèves constituent déjà des relais. Il demande si ces difficultés peuvent relever d'un problème de communication.

Mme HUGONIN indique que, depuis cette année, une référente du service périscolaire participe aux conseils d'école afin d'apporter directement aux parents et à leurs représentants les informations relatives au fonctionnement du périscolaire.

Mme DETHES estime nécessaire de distinguer les différents sujets abordés lors de la réunion du 24 juin. Elle indique que certains agents ont fait l'objet de remarques ou de mises en cause qu'ils ont estimées injustifiées et qui les ont placés dans des situations difficiles. Elle rappelle que le mouvement de grève n'a pas concerné uniquement les agents du périscolaire, mais également des agents des services techniques et administratifs.

Elle précise qu'il ne s'agit pas de mettre en cause l'ensemble des parents. Certaines situations impliquant des parents, dont certains représentants de parents d'élèves, ont néanmoins été mal vécues par des agents. Elle rappelle également que l'objet principal de la réunion du 24 juin était de clarifier la situation née des échanges autour de la modification du règlement périscolaire, certaines informations ayant été relayées de manière incomplète ou erronée et ayant entraîné des incompréhensions.

M. LEBERT demande si, lors de cette réunion, des éléments permettaient d'anticiper le mouvement de grève. Il indique avoir entendu que certains agents évoquaient un manque de considération. Il propose la création d'une commission consacrée au personnel, qui pourrait constituer un espace d'échange avec les agents et permettre également la participation d'élus de la minorité.

Mme GUILLIER indique que des réunions avec les agents du périscolaire ont été mises en place avant chaque période de vacances scolaires afin de faire régulièrement le point sur le fonctionnement du service.

M. LEBERT indique souhaiter que ces échanges puissent prendre la forme d'une commission du personnel afin que ces questions soient partagées plus largement.

Mme DETHES apporte des précisions concernant le temps consacré aux réunions des agents annualisés. Elle indique que les 10 heures de réunion précédemment identifiées comme telles n'apparaissent plus séparément. L'annualisation aurait normalement dû être calculée sur 35 semaines au lieu de 36. Le calcul sur 36 semaines a néanmoins été maintenu afin d'intégrer les heures nécessaires aux réunions. Elle reconnaît que cette organisation n'a peut-être pas été suffisamment explicitée auprès des agents.

M. LEBERT demande quelles suites ont été données concernant les parents évoqués à l'occasion du mouvement de grève du 2 juillet.

Mme GUILLIER précise qu'aucun parent n'a été nommément mis en cause.

M. LEBERT demande ce qui évoluera entre la situation constatée en juin et la rentrée de septembre.

Mme GUILLIER indique que des échanges avec les agents ont eu lieu et qu'une réflexion a été engagée sur le fonctionnement du service.

Mme HUGONIN rappelle qu'en cas de difficulté, il est demandé aux parents de s'adresser directement aux interlocuteurs concernés afin de permettre le traitement des problèmes et d'éviter la circulation d'informations non vérifiées.

M. LEBERT souligne l'importance du rôle des représentants des parents d'élèves et estime qu'une communication rappelant leurs missions pourrait être utile. Il relève également qu'au cours des échanges, les agents n'ont pas exprimé de grief à l'encontre de leur employeur.

Mme DETHES confirme que les agents ont expressément indiqué que leur démarche n'était pas dirigée contre la municipalité.

Mme PELIZZARI apporte son témoignage en tant qu'usagère régulière du service périscolaire. Elle constate que certains parents arrivent peu avant l'heure de fermeture mais restent ensuite dans l'enceinte de l'école avec leurs enfants, parfois au-delà de 18 heures. Elle indique que cette situation, régulièrement constatée, peut placer les agents en difficulté puisqu'elle prolonge leur présence au-delà de leurs horaires de travail. Elle fait également le parallèle avec les horaires de l'école, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs rappels adressés aux familles.

Mme DETHES indique que ces contraintes horaires peuvent parfois être prises à la légère par certaines familles.

5/ Les points de collecte des déchets

M. LEBERT rappelle que, lors du conseil municipal du 27 mai, une réunion avait été annoncée pour le 9 juillet concernant les futurs points de collecte des déchets, avec la perspective d'une réunion publique. Il demande quelles suites ont été données à cette réunion et quel est le calendrier envisagé pour le déploiement des nouveaux équipements.

Madame le Maire indique que les représentants de la CCRV ont été reçus le 9 juillet. Saint-Laurent-en-Royans et Saint-Jean-en-Royans restent à équiper. Sur la commune, 45 conteneurs gris doivent à terme disparaître et être remplacés par des points de collecte permettant le tri.

La commune est dans l'attente des données relatives aux flux de déchets provenant des différents secteurs afin de déterminer au mieux l'implantation des futurs points de collecte. La CCRV devrait transmettre ces éléments début septembre, pour une mise en place envisagée d'ici la fin de l'année.

Madame le Maire précise également que des composteurs collectifs seront installés. Elle indique que cette solution n'avait pas été retenue lors du précédent mandat. Une réunion est prévue le 3 septembre concernant le composteur collectif, dont la gestion sera assurée par la CCRV. Une formation destinée aux usagers est également prévue.

6/ La distribution du « Petit Journal »

M. LEBERT relève que la distribution du « Petit Journal » a été effectuée par les élus et indique que quelques secteurs n'auraient pas été desservis, notamment route de Saint-Jean et aux Pacaliers.

Mme PELIZZARI reconnaît que quelques oublis involontaires ont pu avoir lieu. Elle souligne la difficulté rencontrée dans certains secteurs pour identifier les boîtes aux lettres et assurer une distribution exhaustive.

7/ La publication des procès-verbaux et la communication municipale

M. LEBERT rappelle que le procès-verbal du conseil municipal remplace désormais l'ancien compte rendu et qu'il avait été annoncé que les procès-verbaux seraient mis en ligne après leur approbation par le conseil municipal. Il relève une publication tardive du procès-verbal de la séance du 5 juin.

Mme PELIZZARI explique que la mise à jour du site internet est habituellement assurée par Véronique et qu'elle commence elle-même à se familiariser avec son fonctionnement afin de pouvoir assurer le relais en cas d'absence. Les remplacements effectués par Véronique à La Poste au cours du mois de juillet ont occasionné un léger retard. Elle précise avoir publié les procès-verbaux ainsi que le « Petit Journal » dès réception des éléments et indique qu'une attention particulière sera portée aux délais de publication à l'avenir.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est désormais présente sur « PanneauPocket ».

Mme PELIZZARI précise qu'un tarif a été négocié pour bénéficier de l'offre « PanneauPocket+ », qui permet d'intégrer différents boutons et liens utiles. Un accès direct au site d'inscription au service périscolaire a notamment été ajouté afin de faciliter les démarches des familles rencontrant des difficultés pour accéder à ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Nancy FILET-COCHE



Le Secrétaire de séance,

Émilie PELIZZARI

